

Écoles maternelles et primaires: qui décide quoi?

Collectif des Parents des Écoles Publiques de Montpellier

Janvier 2008

Les acteurs de la gestion des écoles maternelles et primaires

Les acteurs institutionnels

- **L'Inspection d'Académie** L'Inspecteur d'Académie est le supérieur hiérarchique direct des directeurs d'écoles et des enseignants. Il est le garant de l'application des programmes scolaires.
- **La Mairie** finance les bâtiments, le matériel scolaire et péri-scolaire, les frais de personnel non-enseignant.
- **Le Préfet**, en tant que représentant de l'État, doit valider certaines décisions importantes et rendre certains arbitrages. Il est le garant de l'application de la loi.

Les partenaires associés

- **Les syndicats d'enseignants.**
- **Les fédérations de parents d'élèves** (FCPE et PEEP).
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la CAF etc.

Les temps périscolaires

- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité complète de la Municipalité : les personnels encadrant les enfants pendant les temps de garderie et de cantine sont financés par la Municipalité et sont sous la responsabilité du Maire.

Les temps périscolaires

- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité complète de la Municipalité : les personnels encadrant les enfants pendant les temps de garderie et de cantine sont financés par la Municipalité et sont sous la responsabilité du Maire.
- Cependant, la Mairie peut élaborer des contrats avec les services de l'État. L'État définit le cahier des charges (il a la maîtrise d'ouvrage) ; la Mairie en assure l'application (il est maître d'œuvre). Ces contrats peuvent prendre plusieurs formes :

Les temps périscolaires

- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité complète de la Municipalité : les personnels encadrant les enfants pendant les temps de garderie et de cantine sont financés par la Municipalité et sont sous la responsabilité du Maire.
- Cependant, la Mairie peut élaborer des contrats avec les services de l'État. L'État définit le cahier des charges (il a la maîtrise d'ouvrage) ; la Mairie en assure l'application (il est maître d'œuvre). Ces contrats peuvent prendre plusieurs formes :

CEL (Contrat Éducatif Local) en partenariat avec l'Inspection d'Académie, DDJS, la DRAC, la CAF.

Les temps périscolaires

- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité complète de la Municipalité : les personnels encadrant les enfants pendant les temps de garderie et de cantine sont financés par la Municipalité et sont sous la responsabilité du Maire.
- Cependant, la Mairie peut élaborer des contrats avec les services de l'État. L'État définit le cahier des charges (il a la maîtrise d'ouvrage) ; la Mairie en assure l'application (il est maître d'œuvre). Ces contrats peuvent prendre plusieurs formes :

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) pour les enfants en difficulté, en partenariat avec l'État et l'Éducation Nationale.

Les temps périscolaires

- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité complète de la Municipalité : les personnels encadrant les enfants pendant les temps de garderie et de cantine sont financés par la Municipalité et sont sous la responsabilité du Maire.
- Cependant, la Mairie peut élaborer des contrats avec les services de l'État. L'État définit le cahier des charges (il a la maîtrise d'ouvrage) ; la Mairie en assure l'application (il est maître d'œuvre). Ces contrats peuvent prendre plusieurs formes :

ERE (Équipes de Réussite Éducative) en partenariat avec l'Éducation Nationale (enseignants et RASED), les CMP, le Conseil Général. Contrat financé intégralement par l'État visant à mettre en place un suivi individuel des enfants en difficulté.

Les temps périscolaires

- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité complète de la Municipalité : les personnels encadrant les enfants pendant les temps de garderie et de cantine sont financés par la Municipalité et sont sous la responsabilité du Maire.
- Cependant, la Mairie peut élaborer des contrats avec les services de l'État. L'État définit le cahier des charges (il a la maîtrise d'ouvrage) ; la Mairie en assure l'application (il est maître d'œuvre).
- Ces contrats donnent aux services de l'État et à l'Inspection d'Académie un droit de regard sur la gestion des temps périscolaires. Par exemple, dans le cadre des CEL, les directeurs d'école peuvent faire partie du comité de pilotage.

Les secteurs scolaires

Les inscriptions des enfants sont gérées par la Municipalité : **le Maire inscrit, le directeur d'école admet**. À Montpellier, cette obligation n'est respectée que de façon récente.

Trois situations sont possibles

- **Secteurs scolaires.** Les secteurs scolaires sont définis par la Municipalité. Le découpage est validé sur décision du conseil municipal. La décision est contraignante !
- **Périmètres scolaires.** Les périmètres sont aussi définis par la Municipalité, mais leur gestion est plus souple. Il n'est notamment pas nécessaire de les valider en conseil municipal.
- **Rien du tout...**

Dans quelle situation est-on à Montpellier ?

Les enjeux de la sectorisation

- **Enjeux financiers** : la définition des secteurs détermine le taux de remplissage des classes et permet donc de réguler les frais de fonctionnement.
- **Enjeux pédagogiques** : la régulation des effectifs dans les classes détermine aussi le type de pédagogie qu'on peut y appliquer. Une classe bien remplie coûte moins cher, mais l'enseignement y est plus difficile.
- **Enjeux de sociétés** : la sectorisation se veut être un outil de mixité sociale et d'aménagement du territoire.

Le Ministre de l'Éducation Nationale propose de supprimer la « carte scolaire », qui concerne les collèges et lycées. La sectorisation qui s'applique aux écoles primaires ne serait pas affectée.

Ouvertures et fermetures de classes

1. Fin d'année civile

Les **directeurs d'école** font part à l'**Inspection d'Académie** des prévisions d'effectifs pour l'année scolaire à venir. Les discussions s'engagent entre l'**Inspection d'Académie**, les **syndicats d'enseignants** et les **fédérations de parents**.

Ouvertures et fermetures de classes

1. Fin d'année civile

Les **directeurs d'école** font part à l'**Inspection d'Académie** des prévisions d'effectifs pour l'année scolaire à venir.

2. Février

L'**Inspecteur d'Académie** informe officiellement la **Mairie** de ses propositions d'ouvertures et de fermetures de classes.

Ouvertures et fermetures de classes

1. Fin d'année civile

Les **directeurs d'école** font part à l'**Inspection d'Académie** des prévisions d'effectifs pour l'année scolaire à venir.

2. Février

L'**Inspecteur d'Académie** informe officiellement la **Mairie** de ses propositions d'ouvertures et de fermetures de classes.

3. Mars

La proposition de l'**Inspection d'Académie**, après avoir été acceptée par la **Mairie**, est validée par la **Commission Départementale de l'Éducation Nationale**. Cette commission réunit **Inspection d'Académie**, **syndicats d'enseignants** et **fédérations de parents**, sous l'autorité du **Préfet**.

Ouvertures et fermetures de classes

Les prévisions d'effectifs dans les écoles

- Les prévisions d'effectifs sont fournies par les directeurs d'école.

Quelle décision l'Inspecteur d'Académie peut-il prendre ?

Ouvertures et fermetures de classes

Les prévisions d'effectifs dans les écoles

- Les prévisions d'effectifs sont fournies par les directeurs d'école.
- L'Inspection d'Académie peut cependant procéder quand elle le souhaite à des vérifications d'effectifs. Cela s'est produit à Montpellier pendant l'année 2007.

Quelle décision l'Inspecteur d'Académie peut-il prendre ?

Ouvertures et fermetures de classes

Les prévisions d'effectifs dans les écoles

- Les prévisions d'effectifs sont fournies par les directeurs d'école.
- L'Inspection d'Académie peut cependant procéder quand elle le souhaite à des vérifications d'effectifs. Cela s'est produit à Montpellier pendant l'année 2007.

Quelle décision l'Inspecteur d'Académie peut-il prendre ?

- Ouvertures de classe (3 ouvertures en 2007 à Montpellier)

Ouvertures et fermetures de classes

Les prévisions d'effectifs dans les écoles

- Les prévisions d'effectifs sont fournies par les directeurs d'école.
- L'Inspection d'Académie peut cependant procéder quand elle le souhaite à des vérifications d'effectifs. Cela s'est produit à Montpellier pendant l'année 2007.

Quelle décision l'Inspecteur d'Académie peut-il prendre ?

- Ouvertures de classe (3 ouvertures en 2007 à Montpellier)
- Fermetures de classe (8 fermetures en 2007 à Montpellier)

Ouvertures et fermetures de classes

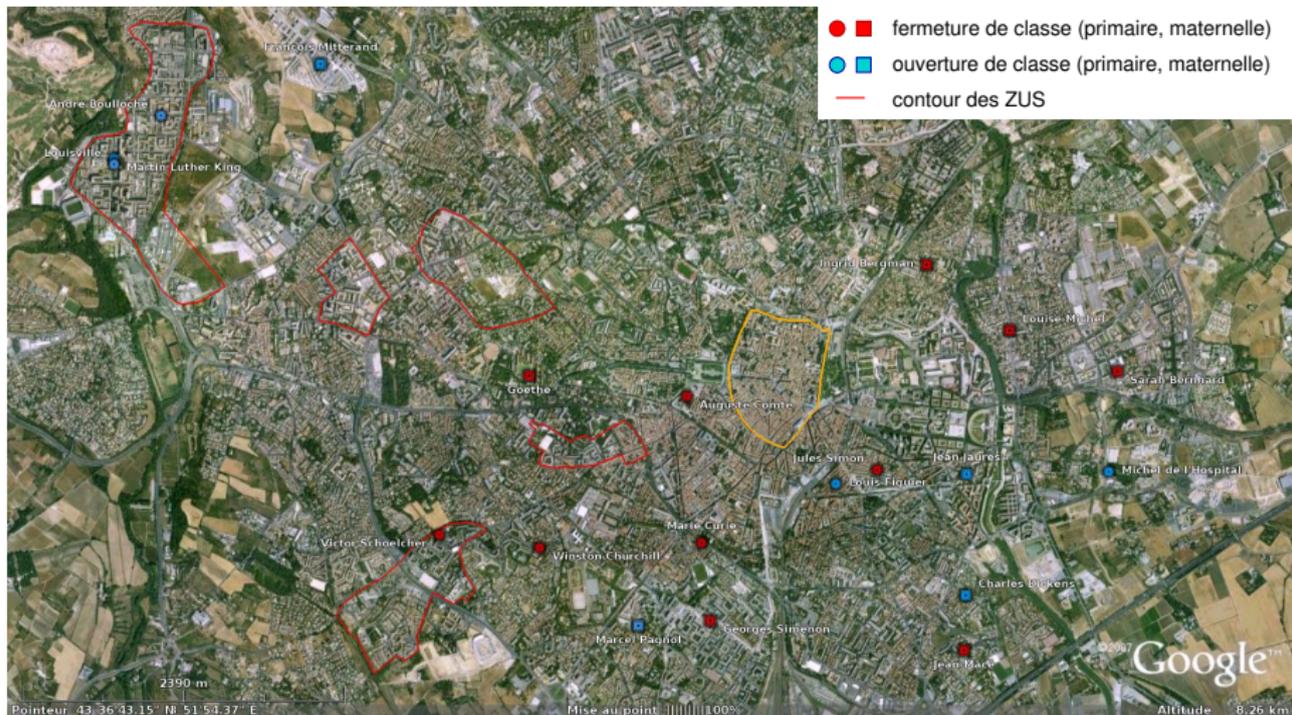
Les prévisions d'effectifs dans les écoles

- Les prévisions d'effectifs sont fournies par les directeurs d'école.
- L'Inspection d'Académie peut cependant procéder quand elle le souhaite à des vérifications d'effectifs. Cela s'est produit à Montpellier pendant l'année 2007.

Quelle décision l'Inspecteur d'Académie peut-il prendre ?

- Ouvertures de classe (3 ouvertures en 2007 à Montpellier)
- Fermetures de classe (8 fermetures en 2007 à Montpellier)
- Les fermetures peuvent aussi se décider à la rentrée en fonction des effectifs vérifiés. On parle de fermetures sèches ou bien conditionnelles, selon qu'elles ont été anticipées ou pas.

Propositions d'ouvertures et fermetures de classes à Montpellier (2006 et 2007)



Comment interpréter cette répartition ?

Les classes qui ferment sont toutes situées dans la périphérie immédiate de l'Écusson, plutôt au sud de la ville. Les ouvertures de classes sont toutes plus éloignées de l'Écusson.

Trois interprétations possibles

Comment interpréter cette répartition ?

Les classes qui ferment sont toutes situées dans la périphérie immédiate de l'Écusson, plutôt au sud de la ville. Les ouvertures de classes sont toutes plus éloignées de l'Écusson.

Trois interprétations possibles

- Effet démographique : un mouvement de population vers la périphérie de l'agglomération ?

Cette interprétation semble contredite par la démographie de l'agglomération. Comment expliquer une ouverture et une fermeture à quelques rues de distance ?

Comment interpréter cette répartition ?

Les classes qui ferment sont toutes situées dans la périphérie immédiate de l'Écusson, plutôt au sud de la ville. Les ouvertures de classes sont toutes plus éloignées de l'Écusson.

Trois interprétations possibles

- Effet démographique : un mouvement de population vers la périphérie de l'agglomération ?
Cette interprétation semble contredite par la démographie de l'agglomération. Comment expliquer une ouverture et une fermeture à quelques rues de distance ?
- Compétition avec les écoles du secteur privé ?

Comment interpréter cette répartition ?

Les classes qui ferment sont toutes situées dans la périphérie immédiate de l'Écusson, plutôt au sud de la ville. Les ouvertures de classes sont toutes plus éloignées de l'Écusson.

Trois interprétations possibles

- Effet démographique : un mouvement de population vers la périphérie de l'agglomération ?
Cette interprétation semble contredite par la démographie de l'agglomération. Comment expliquer une ouverture et une fermeture à quelques rues de distance ?
- Compétition avec les écoles du secteur privé ?
- Fuite de certaines écoles publiques supposées moins bonnes que d'autres ?